

M

Feuillet - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

| | |
|-------------------------|------------|
| Membres titulaires | 39 |
| Titulaires Présents | 28 |
| Suppléants avec vote | 2 |
| Pouvoirs | 9 |
| Nombre de votants | 39 |
| Date de la convocation | 04/09/2025 |
| Certifié exécutoire le | 16/09/2025 |
| Date d'affichage | 16/09/2025 |
| Envoyé en préfecture le | 16/09/2025 |

Le quinze septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François,

CHABRILLANGES Maurice, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, GARAIS Daniel, JAMILLOUX VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LELIEVRE Carla, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDEENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : LONGUET Jean-François, ENSERGUEIX Jean-François.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : GAGE Pascal.

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (donne procuration à RUAL Bernard), BORT Jean-Pierre (représenté), CHAMPSEIX Serge (donne procuration à BOURROUX François), CHASSEING Daniel (donne procuration à COISSAC Vincent), COUTURAS Alain (donne procuration à CHEYPE Sandrine), DEGERY Sylvie (donne procuration à BONNET TENEZE Véronique), LE MEUR Marion (donne pouvoir à JARRIGE Didier), MEUNIER Colette (donne procuration à LACHAUD Sylvie), PLAS Marcel (représenté), SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à COIGNAC Gérard), SENEJOUX Geneviève (donne procuration à TAVERT Gérard).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

78-2025 – Exploitation de l'aire de camping-car et acquisition du matériel – Camping-Car Park – CCAS des Bariousses

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire le projet de restructuration de la friche touristique de la CCAS des Bariousses, située sur la commune de Treignac.

Il rappelle la délibération n°19-2025 précisant le phasage de ce projet ainsi que son plan de financement.

Il précise que les subventions sollicitées conformément au plan de financement proposé ont été obtenues.

Monsieur le Président expose ensuite la solution proposée par la société **Camping-Car Park**, solution conforme au dispositif en matière d'achats innovants (article L.2172-3 du Code de la commande publique), lequel permet aux acheteurs publics de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour des travaux, fournitures ou services innovants d'un montant inférieur à 100 000 € HT.

En conséquence, Monsieur le Président propose :

- de retenir la société **Camping-Car Park** pour la gestion et l'exploitation de l'aire de camping-car sur une partie de la parcelle section AC n°394,
- de signer avec Camping-Car Park la **convention d'occupation du sol (COS)** ainsi que ses annexes,
- de signer le devis des équipements permettant la gestion et l'exploitation de cette aire, pour un montant de **61 782,00 € HT**,
- en précisant que cette contractualisation est nécessaire pour engager le plan d'aménagement et permettre la réception des équipements dans un délai compatible avec l'ouverture prévisionnelle de l'aire pour la saison 2026.

Après en avoir délibéré, à 37 voix pour, 2 contre et 0 abstention, le Conseil communautaire décide :

- D'ACTER le choix de la société Camping-Car Park pour la gestion et l'exploitation de l'aire de camping-car,
- D'AUTORISER le Président à signer la convention d'occupation du sol (COS) ainsi que ses annexes,
- D'AUTORISER le Président à signer le devis des équipements pour un montant de 61 782,00 € HT,
- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Treignac le 16/09/2025

Le Président Philippe JENTY

